pour les musiciens d'établissements industriels qui ont déjà concouru en division supérieure ou ont remporté dans les concours antérieurs un prix ascendant dans une première division, première section. — Art. 24. Le concours d'exécution sera obligatoire pour toutes les Sociétés indistinctement qui prendront part au concours d'honneur. — Art. 30. Les habitants d'une commune voisine pourront être considérés comme faisant partie d'une Société de ville ou de commune s'ils sont compris dans l'effectif de la Société depuis le 10 novembre, jour où nos circulaires ont été envoyées.

La Capelle. — *Découverte d'un trésor.* — M. Gobert, instituteur à La Capelle, persuadé qu'une borne, située à l'extrémité de la ville, vers La Flamengrie, près la route nationale de Paris à Maubeuge, devait être une borne miliaire placée par les romains, sur la voie qui allait de Reims à Bavai, voulut s'assurer du fait.

Dans ce but, accompagné de ses deux adjoints et d'une partie de ses élèves, il se rendit le 3 mars dans la pâture où se trouve cette pierre et se mit à fouiller à la base, pour voir si elle était cubique.

Tout à coup, à une profondeur d'environ 40 centimètres, un coup de bêche fit tomber quelques pièces d'or d'une cavité creusée dans la pierre. Puis les travailleurs, animés d'une nouvelle ardeur, trouvèrent successivement 68 pièces d'or représentant une valeur de 1,692 fr.

En voici le détail :

20 pièces de 34 francs à l'effigie de Louis XVI, millésimes de 1786 -|- 1788 ; 4 pièces de 48 francs à la même effigie, millésime de 1786 ; 6 pièces de 40 francs aux effigies de Napoléon Ier et de Louis XVIII, celle-ci portant le millésime de 1818. Enfin 39 pièces de 20 francs à l'effigie de Bonaparte Ier consul, an 12, de Napoléon Ier et de Louis XVIII; les plus récentes portent le millésime de 1818.

Celui qui a déposé ce trésor en cet endroit, n'y ayant pas laissé son nom, il n'a pas été possible de le lui remettre, de sorte que le magot appartient pour moitié à ceux qui l'ont découvert et pour le surplus au propriétaire du fond, M. Henri Douvin.

Comme il est difficile d'admettre que ce déposant ait oublié de reprendre son or, on peut supposer que les raisons les plus sérieuses l'en ont empêché. A-t-il eu maille à partir avec dame justice, et l'a-t-elle mis dans l'impossibilité de revenir à sa cachette, c'est ce qu'on ne saura sans doute jamais?

Douai. — Une des célébrités contemporaines du barreau parisien, Me Oscar Falateuf, a plaidé hier devant la Ire chambre de la Cour de Douai, contre MM. de Beaulieu et Dupont père, une curieuse affaire de testament.

Beaumont. — Dimanche dernier, le nommé J. B..., a frappé son père, Th. B..., journalier, à la suite d'une partie de cartes. Le fils devait dix-huit sous et prétendait n'en devoir que dix; après quelques observations de son père il lui porta un coup de pied à la jambe, puis un soufflet.

Mis à la porte du cabaret par le débitant aidé d'un consommateur, il s'embusqua derrière un pan de mur, et quand son père vint à passer pour s'en retourner chez lui, il le frappa violemment à la tête avec sa ceinture et le laissa baigné dans son sang. Le lendemain M. B... père fit venir un médecin pour constater la gravité de ses blessures et porta plainte contre son fils Julien. La justice informe.

Calais. — Vendredi, le train partant de Saint-Pierre pour Guines à 8 heures 40 matin, et composé de neuf wagons, a déraillé à quelque distance de son point de départ, et les trois derniers wagons ont été assez endommagés; les voyageurs n'ont rien eu, si ce n'est une grande peur.

Le train, sauf les trois wagons est reparti pour Guines, et est arrivé avec une heure de retard.

Les dégâts matériels sont peu importants.

La responsabilité de cet accident, incomberait, paraît-il, à l'aiguilleur.

Saint-Omer. — Le comité de direction de la Compagnie du Nord a adopté le plan d'une nouvelle distribution de la gare des voyageurs. Les bâtiments actuels seront agrandis et aménagés de telle sorte qu'il y ait, comme dans la plupart des gares aussi importantes, un côté pour l'entrée et un autre pour la sortie.

M. le maire de Saint-Omer aurait été informé de cette nouvelle par l'administration de la Compagnie.

Amiens. — Le nommé Lemaire, demeurant Chaussée-Saint-Pierre, 26, vient d'être arrêté sous l'inculpation d'assassinat sur la personne d'une nommée Cahon, veuve, avec laquelle il vivait maritalement.

A la suite d'une violente dispute, dimanche dernier, Lemaire porta deux terribles coups de pied à cette femme et la blessa *mortellement*.

La veuve Cahon souffrit pendant toute la semaine; elle ne voulut pas avouer la cause de son mal, car elle redoutait encore son meurtrier; elle expira dimanche.

La justice, qui avait conçu des soupçons à l'endroit de Lemaire, le mit en arrestation immédiatement; il fit des aveux complets.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 7 MARS. — Jeanne Deschamps, rue du Pile, 143. — Albert Deschamps, rue Jean-Bart, 7, cour Vanneste. — Eulalie Vermeiren, rue de Jemmappes, 6, cour Choons. — Léonie Coppens, rue des Vélocipèdes, 6, cour Defyves. — Léonie Desmet, rue de la Prospérité, 36. — Alphonse Couvke, rue de la Perche, 4. — Marguerite Lambert, rue Turgot, 2. — Pierre Claus, rue des Vélocipèdes, maisons Tiberghien. — Marcel Hennebaut, rue Lacroix, 3, cour Bayart. — Louis Watteau, rue Jacquart prolongée, 14. — Jules et Léopold Mortier, jumeaux, rue des Fleurs. — Léontine Geerland, rue d'Arcole, cour Cornil, 3. — Clémence Devaere, rue Bernard, 48. — Victor Allegaert, rue Decrême, cour de la botte de Paris, 1.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 7 MARS. — Marie Déplanques, 12 jours, rue de Lannoy, cour Dassouville, 9. — Florimond Derreumaux, 60 ans, contremaître de préparations, rue de la Tuilerie, 28. — Célina Maryn, 3 mois, rue de la Chaussée. — Marie Aerts, 14 ans, sans profession, rue de Lannoy, 190. — Alexandre Pollez, 1 an, rue du Tilleul, cité Derville, 26. — Emile Couckez, 3 ans, rue des Anges, cour Dhondt. — Jeanne Lepercq, 1 an, rue Delattre, cité Saint-Joseph, 11.

MARIAGE du 7. — Eugène Druez, 29 ans, employé, et Elisabeth Meegens, 21 ans, piquriere.

ETAT-CIVIL DE TOURCOING

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 5 MARS. — Hélène Agache, aux 5 Voies. — Cyrille Vanrobays, rue des Coulons. — Albert Foulon, rue St-Pierre. — Louis Diricq, rue de Wattrelos. — Germaine Penez, Blanche-Porte. — Jules Duhamel, chemin des Carliers. — Albert Ducoulombier, chemin des Mottes. — Jules Lagache, rue de la Latte. — Julie Vandenbulcke, Fin de la Guerre.

Du 6. — Joseph Deconinck, rue du Haze. — Albert Vandemeulebroucke, Chêne-Houpline. — Anatole Laubert, rue de la Croix-Rouge. — Philomène Delmasure, chemin des Mottes. — Marie Dumortier, Croix-Rouge. — Emile Delemasure, sentier du beau Laurier.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 5 MARS. — Marie Delgrange, 43 ans, rue de Wailly. — Louis Montegnie, 8 mois, rue des Coulons.

Du 6. — Paul Dujardin, 5 ans, rue Blanche Porte. — Auguste Gérard, 20 ans, place Charles-Roussel. — Adolphine Deschamps, 63 ans, rue de Guisnes. — Henri Catteau, 10 mois, aux Orions. — Amédée Courouble, 6 mois, Croix-Rouge. — Hortense Leenknegt, 16 jours, rue du Moulin-Fagot. — Alphonse Depoortère, 25 ans, Hôpital-Civil. — Charles Baisez, 16 jours, Malcense. — Louis Tremmerie, 37 ans, Hôpital-Civil. — Marie Dubois, 70 ans, Croix-Rouge. — Charles Duponcheel, 7 mois, Fin de la Guerre. — Marie Ducoulombier, 76 ans, Hôpital-Général. — Victoire Cornard, 30 ans, rue de Menin.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille **Desvignes-Bayart**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur **Jean-Baptiste Bayart**, décédé à Roubaix, le 7 mars 1882, dans sa 63e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le jeudi 9 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 5 heures 1/2, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 10 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Nationale, 4.

Les amis et connaissances de la famille **Aerts-Dupire**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle **Marie-Clotilde Aerts**, décédée à Roubaix, le 6 mars 1882, dans sa 15e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mercredi 8 courant, à 9 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 9 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Sainte Elisabeth, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lannoy, 190, au débit de tabac.

Ils vous prient aussi d'assister à l'OBIT du mois qui sera célébré dans ladite église, le mardi 4 avril, à 9 heures.

Les amis et connaissances de la famille **Capelle-Dhaleweyn**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur **Séraphin Capelle**, décédé à Roubaix, le 7 mars 1882, à l'âge de 68 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le jeudi 9 mars, à 9 heures, en l'église du Saint-Sépulcre, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le mercredi 8, à 5 heures 1/2 du soir.

Les amis et connaissances de la famille **Skene**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part de la mort de Monsieur **Alexander Skene**, constructeur-mécanicien à Roubaix, décédé le 8 mars 1882, à l'âge de 68 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux Funérailles, qui auront lieu selon le rite de l'église anglicane, le vendredi 10 courant, à 3 heures précises de l'après-midi. — L'assemblée à la maison mortuaire, 54, rue de Lille, à Roubaix.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 9 mars 1882, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur **Jean-Baptiste Welcomme**, époux de Dame **Lucie Scamps**, décédé à Roubaix, le 5 mars 1881, dans sa 73e année. — Les personnes, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Lettres mortuaires et d'Obits

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*, dans le *Mémorial de Lille* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

BELGIQUE

Affaire Bernays

Nous avons annoncé l'arrestation de M. Armand Peltzer. Nous lisons aujourd'hui dans l'*Indépendance* :

« M. James Peltzer a été arrêté à son tour dimanche à 5 heures du soir.

» Voici les faits qui ont précipité la décision du parquet.

» Un ancien ami de la famille Peltzer, M. le docteur Lavisé est allé hier trouver le procureur du roi et lui a raconté à peu près ce qui suit :

» Depuis plusieurs semaines, M. Armand Peltzer était venu me demander le service de mettre pour lui différentes lettres à la poste. Il me disait que, espionné par la police par suite de soupçons absurdes, il n'osait envoyer lui-même certaines lettres d'une nature assez délicate. Bien que fort ennuyé de cette mission, je consentis à m'en charger, parce que j'étais intimément convaincu que tous les bruits qui couraient sur les Peltzer étaient faux. Mais hier Armand Peltzer est tombé chez moi tout effaré: « Il faut que tu nous sauves, s'est-il écrié, Léon a mal interprété une dépêche et il arrive, il faut le cacher a tout prix. » Je suis resté stupéfait et j'ai répondu quelques paroles vagues. Mais, après le départ d'Armand Peltzer, effrayé de la responsabilité qui pesait sur moi, et croyant voir dans les paroles de l'aîné des Peltzer une sorte d'aveu, je suis allé trouvé M. Paul Janson, qui m'a déclaré qu'en me taisant, j'assumais une véritable complicité morale du crime. Voilà les faits. »

» En présence de cette déposition, l'arrestation d'Armand Peltzer a été immédiatement décidée. Nous avons dit plus haut qu'elle a eu lieu après un interrogatoire du prévenu.

» Quant à Léon Peltzer, attendu à Bruxelles, nous ne savons pas encore si on a pu l'arrêter.

» Nouveaux détails. — Nous sortons de chez M. le docteur Lavizé et certains détails nous ont été précisés. Le docteur avait eu comme un vague pressentiment, il y a quelques jours déjà. Armand et James Peltzer et plusieurs convives se trouvaient réunis chez lui. On fit les présentations, et M. James Peltzer, très-gai, dit à l'un des assistants qu'il connaissait depuis longtemps, M. Léon Dommartin : je vous présente mon frère, M. Armand Peltzer, je vous présente Vaughan, et il éclata de rire. Armand Peltzer se troubla visiblement, et tous les convives éprouvèrent une sorte de gêne. Mme Lavizé eut dès lors la conviction qu'Armand Peltzer n'avait pas la conscience nette. Quand à James, il parut évident à tous qu'il parlait en toute naïveté.

» C'est samedi, vers 10 heures et demie du soir, qu'Armand Peltzer vint sonner chez le docteur L... ; il était accompagné de James. Mais il le laissa dans le salon du rez-de-chaussée et monta seul dans le cabinet du docteur. Là il le supplia de porter une dépêche au télégraphe. Le docteur en avait assez de ces commissions et il refusa. Mais l'autre l'entortilla si bien qu'il finit par promettre. Le docteur pousse la bonté jusqu'à la candeur, et d'ailleurs il était aveuglé.

» Les deux frères sortirent.

» A une heure du matin on sonna de nouveau à la porte du docteur. Celui-ci travaillait encore. Il alla ouvrir. C'était Armand Peltzer. Il paraissait très agité.

» Puis-je compter sur toi, dit-il une fois entré? Mais, répondit le docteur inquiet, s'il s'agit de choses honorables. — Enfin, puis-je compter sur toi. — Non, dit résolûment M. Lavizé, je veux d'abord savoir. — Léon arrive de Vienne, cette nuit à quatre heures. — Eh bien, tant mieux, est-ce que vous ne l'attendez pas pour confondre l'accusation ? — Non, non, dit Armand, Léon est fou ; il a mal compris une dépêche, il faut le cacher. Je vais rester ici jusqu'à l'arrivée du train, j'irai le chercher et tu le cacheras toute la journée. — Jamais de la vie, s'écria le docteur Lavizé, subitement éclairé, il n'entrera pas ici, et il reconduisit Armand Peltzer jusqu'à la porte.

» Le lendemain le docteur Lavizé alla faire sa déposition, après les incidents que nous avons rapportés. Armand Peltzer fut arrêté à midi, James à 5 heures.

» Quant à Léon, on croit que son frère aura eu le temps de le prévenir et qu'il sera reparti dimanche par un des premiers trains de la journée. »

Arrestation de Vaughan

Bruxelles, 7 mars, 5 h. 50.

Léon Peltzer, dit Vaughan, a été arrêté à Cologne.

Il avoue avoir tué l'avocat Bernays, par accident.

James Peltzer est gardé à vue.

Scène sanglante à Tournai. — DEUX VICTIMES. — On télégraphie de Tournai à un journal de Lille :

« Une scène sauvage a eu lieu mardi soir dans le faubourg Maurel, à Tournai.

» Des bohémiens se sont pris de querelle pour un motif ignoré encore, et l'un d'eux, dont l'état civil est inconnu, mais que l'on désigne sous le surnom d'Hercule, a été frappé de plusieurs coups de couteau au visage; deux coups de marteau lui ont en outre défoncé le crâne. Le malheureux est mort vers neuf heures, après une cruelle agonie.

» Sa femme a été de son côté victime d'une agression de la part des assassins, qui l'on frappée également de nombreux coups de couteau et de marteau. Elle a succombé mercredi matin à 7 heures.

» Le parquet a fait une descente au faubourg Maurel et ouvert une enquête.

» Les coupables sont arrêtés. »

FAITS DIVERS

— Le crédit demandé par le ministre de la marine pour l'expédition scientifique au pôle sud, s'élève à 800.000 francs.

L'Allemagne, l'Angleterre et la Suède y prendront part. La France et l'Allemagne enverront chacune un vaisseau au pôle Sud ; l'Angleterre et la Suède en enverront chacune un au pôle Nord.

— Dimanche, ont été affichés les bans du mariage de M. Henri-Marie-Christian de Ville-Neuve, avec la princesse Jeanne Bonaparte, fille du feu le prince Pierre Bonaparte.

— EXACTIONS SUR LES MALADES DES HÔPITAUX. — Ce que les pauvres malades de Paris ont eu à souffrir depuis qu'ils ont été enlevés aux soins dévoués des sœurs de charité pour être remis à des mains laïques, mercenaires et avides, nous l'avons dit plus d'une fois, et nous l'avons prouvé par plus d'un fait lamentable. Voici qui serait encore plus grave et plus odieux :

Dans certain hôpital, il y a des infirmières laïques qui, tarifant leurs services, exigent un sou des malades pour leur rendre certains soins indispensables. C'est les dépouiller, ces malheureux, petit à petit, et le poignard sous la gorge, de leurs dernières ressources. Les pauvres malades, de peur d'être maltraités ou négligés, n'osent dénoncer cette indigne exaction. Nous serions heureux qu'un pareil abus, quoique nous le tenions de bonne source, fût démenti, ou, s'il est réel, comme nous avions tout lieu de le croire, que l'administration de l'Assistance publique, plus vigilante, ne le laissât pas subsister plus longtemps. Quand on l'établit dans les écoles, même pour les enfants des riches, la gratuité absolue cesserait-elle d'exister, dans les hôpitaux laïcisés pour les infortunés qui, avant la République d'aujourd'hui, en ont toujours joui ?

— LE CRIME DE LA RUE LABAT. — *Arrestation de Delphin Grosjean.* — Parmi les nombreux renseignements recueillis dans l'enquête, il en était un qui faisait connaître que Delphin Grosjean avait travaillé autrefois dans des briqueteries situées près de Beauvais.

Avant-hier, plusieurs agents furent envoyés pour fouiller cette ville et ses environs.

Ils étaient tous munis de sa photographie.

Les agents se déguisèrent en ouvriers briquetiers et s'apostèrent aux environs des briqueteries du Vivier d'Etang, à vingt-cinq kilomètres de Beauvais, à côté du bourg connu sous le nom de Chapelle-aux-Pots.

Les agents qui paraissaient des ouvriers nouvellement embrigadés, s'isolaient dans les divers ateliers et dans les cabarets fréquentés par les ouvriers.

Hier, vers midi, l'un des agents reconnut Delphin Grosjean qui entrait avec deux ouvriers dans un cabaret situé à côté du Vivier d'Etang. Il fit signe à un de ses collègues et s'approcha résolument de l'assassin, en lui tendant la main et en lui disant :

— Bonjour Delphin.

L'assassin interloqué regarda l'agent, lui donna la main en lui disant : « Tiens ! je ne te reconnais pas. »

— Eh bien ! répondit l'agent, nous allons faire connaissance: car mon ami, que je te présente, est venu avec moi de Paris tout exprès pour cela.

Tout en parlant, l'agent, qui n'avait pas lâché la main de Delphin Grosjean, lui passa au poignet un cabriolet (menottes).

Delphin Grosjean fit un bond en arrière en jetant une espèce de rugissement et en essayant de se dégager ; mais l'autre agent le prit à bras-le-corps et aida son collègue à l'emmener hors du cabaret où se trouvait un troisième agent.

Il fut conduit au poste de gendarmerie de la Chapelle-aux-Pots, et enferme dans une pièce grillée et verrouillée.

L'un des agents se rendit aussitôt au bureau télégraphique de la gare et expédia à M. Macé la nouvelle de cette importante capture en l'informant qu'ils arriveraient à Paris avec l'assassin le soir vers huit heures.

Le chef de la sûreté s'est rendu à la gare du Nord pour recevoir le prisonnier et l'interroger ensuite.

On n'a trouvé en sa possession que deux francs ; on suppose qu'il a dû cacher de l'argent et des valeurs quelque part.

Grosjean, connaissait, par les journaux, l'arrestation de son amiet complice Joseph Napoleon, il accuse celui ci d'avoir tout fait. Lui, n'aurait reçu que cinq francs, pour monter chez la veuve Galsterrer et s'assurer qu'elle était là.

Napoléon, qui a nié très énergiquement jusqu'à présent sa complicité, malgré le porte-monnaie et la montre trouvés sur lui a dû entrer hier matin dans la voie des aveux, car, dans un garni de la Chapelle où il habitait, on a trouvé un mouchoir de couleur à petits carreaux rouges et blancs, marqué aux initiales de la veuve Galsterrer et lui ayant appartenu.

Grosjean a refusé de désigner ses autres complices. Il répond qu'il ne sait pas ce qu'on lui demande, que c'est Napoléon, seul, qui a fait le coup, mais il est plus que probable que les deux ou trois autres complices n'échapperont pas non plus aux recherches qui ont été conduites avec tant d'habileté.

— La commune de Planchamp, située entre Alais et Villefort, vient d'être le théâtre d'un terrible accident qui plonge dans la douleur et réduit à la misère plusieurs familles de notre région.

Un nommé Pillon, entrepreneur de travaux publics, avait entrepris à forfait, il y a environ trois mois, la construction d'un pont en pierres sur la rivière de la Borne. — Cet ouvrage était presque terminé et hier Pillon, un charpentier et deux maçons procédaient au décintrage, quand tout à coup la voûte s'abîma sur eux et les ensevelit sous les eaux très profondes en cet endroit.

Les autorités et les habitants accourus sur le lieu du sinistre, rivalisant de zèle, procédèrent aux travaux de sauvetage; mais ils ne purent retirer que le charpentier horriblement mutilé et dont la mort remontait déjà à une heure environ.

Les autres cadavres sont dans le gouffre et sous les débris du pont, leur servant de tombe.

Les travaux de déblaiement sont poussés avec activité. On pense découvrir demain les trois autres cadavres.

PREMIÈRES REPRÉSENTATIONS

L'Opéra a donné hier soir, la première représentation de *Namouna*, le nouveau ballet de Lalo. Nous extrayons à ce sujet quelques passages intéressants, d'un article, qui a paru hier dans le *Clairon* :

On a raconté toutes les difficultés qui ont entouré l'éclosion de ce ballet. Le choix du scénario a été d'abord très incertain. M. Vaucorbeil ne trouvait rien qui le satisfît et les choses ont traîné en longueur. On ne s'est décidé qu'à la dernière extrémité pour le poème de M. Nuitter, auquel, si nous en croyons les on-dit, M. Blaze de Bury aurait travaillé.

Ensuite M. Petipa, désigné pour la partie chorégraphique, aurait éprouvé beaucoup de peine à régler une action qu'il ne trouvait pas assez claire. Il ne serait parvenu à en tirer parti qu'au prix d'un travail immense, et par une série de tours de force d'ingéniosité.

En troisième lieu, M. Lalo, pris de court pour écrire sa partition, a dû se livrer à une telle débauche de veilles que sa santé en a été sérieusement atteinte. Il est resté, pendant six mois, quatorze heures par jour à sa table. Au dernier jour, du sixième mois, une congestion cérébrale, qui était à prévoir, l'a surpris avant qu'il eût pu achever son finale. Fort heureusement, son tempérament a été plus puissant que le mal, et, deux semaines plus tard, il s'est vu en état de terminer sa *Namouna*.

On ne manquera pas de parler à ce sujet du dévouement fraternel montré par M. Gounod en cette circonstance. Au moment où l'on se demandait si le compositeur serait de longtemps en état de tenir la plume, l'auteur de *Philémon et Baucis* s'est présenté et il n'a voulu abandonner à personne le soin de compléter la partition de son ami, — au cas où il aurait fallu compléter. Dans la vérité, l'illustre maître n'a eu qu'à réaliser l'esquisse très arrêtée de M. Lalo et seulement avec quelques raccords. Le ballet a été achevé par M. Lalo lui même, auquel — trait touchant et charmant — M. Gounod a eu à cœur de servir de secrétaire. Il n'y a pas eu collaboration ; il n'y a eu qu'affectueuse assistance, et l'on doit à l'auteur de *Faust*, un éloge d'autant plus grand, que son rôle, en cette circonstance, a été plus effacé.

Enfin, il y a près d'un mois, la répétition générale avait eu lieu, la presse avait été convoquée, l'œuvre allait être représentée. Nouvel accroc Mlle Sangalli, chargée du principal rôle, se blesse au pied et il se répandait une foule de bruits déplorables. On ne jouerait *Namouna* qu'après la *Françoise de Rimini* de M. Ambroise Thomas. La musique de M. Lalo ne pouvait ni se jouer ni se danser. Le compositeur n'avait pas voulu se soumettre aux exigences de la chorégraphie, etc., etc. Pour mettre un terme à ces racontars aussi mal fondés que calomnieux, il fallait faire intervenir une décicision officielle et la première de *Namouna* était définitivement fixée au 6 mars.

Quel est donc ce terrible compositeur dont les débuts à l'Opéra auront été précédés de tous ces drames ?

***

J'imagine que M. Lalo a cinquante-trois ans C'est un homme de taille moyenne, la physionomie douce, le front découvert, la barbe et les cheveux châtains, les yeux profonds. Il est né à Lille ; il y a fait ses études au Conservatoire et il est arrivé à Paris tout jeune, plus riche d'espérance et d'ambition que d'argent, mais avec un talent déjà tout formé. Ses premières compositions, des trios et des quatuors, lui ébauchèrent une réputation en Allemagne. En France, elles étaient d'un goût trop relevé pour l'époque, et le musicien partagea avec ses plus remarquables émules l'honneur de n'être pas compris.

De la musique de chambre il passa à la musique dramatique. M. Lalo a deux opéras en portefeuille : *Fiesque*, opéra en trois actes, qui dut être joué à l'Opéra, sous M. Perrin, et à Bruxelles un peu après ; et le *Roi d'Ys*, dont la Société des concerts du Conservatoire a exécuté, avec un grand succès, la magistrale ouverture.

De ces deux importants ouvrages, le premier seul a été publié. Ne se trouvera-t-il jamais un directeur intelligent pour nous les faire entendre ? Un vrai compositeur est un artiste assez rare pour qu'on ne le laisse pas indéfiniment à l'écart.

Mais, que disons-nous ? Nous avons confiance en l'avenir. Le public commence à savoir écouter. Bientôt, il saura entendre. L'heure propice va sonner.

. . . . . .

Hâtons-nous de pénétrer dans l'intimité du musicien, frappons, un matin, à la porte de son cabinet.

Une pièce sans aucun apparat, ce cabinet. Une table de travail, un piano à queue, des papiers, des livres, des partitions, des cahiers de musique. Tout cela est rangé, sans affectation d'ordre, mais avec méthode. L'auteur de *Namouna* est un esprit trop judicieux pour ne pas aimer à se reconnaître du premier coup dans ses notes et ses documents.

Parmi les tableaux accrochés aux murs, nous remarquons les portraits de Sarasate, de Berlioz et d'Antoine Rubinstein, et une série d'aquarelles représentant les costumes des personnages de *Fiesque*. Ces costumes furent dessinés quand la pièce dut être mise en répétition au théâtre royal de Bruxelles. M. Lalo les a gardés en souvenir de ce déboire.

Sur le paroi du fond, on aperçoit aussi un trophée d'armes et de décorations. C'est une relique de famille. Le père de Mme Lalo était général et ce trophée, qu'il s'était fait, reste comme un témoin du passé. Et qui sait si le petit-fils du général ne reviendra pas à la tradition de son aïeul ? Il est bien rare qu'un artiste dirige ses enfants dans le chemin qu'il a suivi. La carrière des arts est si épineuse !

C'est dans ce cabinet que le compositeur consume les trois quarts de sa vie. C'est sur cette table qu'il a écrit ses symphonies, ses concertos, ses opéras. C'est là, enfin, qu'il se plaît à causer avec ses intimes et qu'il expose le plus familièrement ses idées, le cigare aux lèvres. Car il est grand fumeur et, à la façon dont il suit quelquefois en l'air les spirales de la fumée, on serait tenté de croire qu'il lit des mélodies dans les blancs tourbillons qui s'envolent de ses lèvres.

Inutile de lui demander de vous esquisser sur le piano les harmonies qu'il vient de combiner.

Comme Berlioz et comme Richard Wagner, M. Lalo n'est pas pianiste. Ce cas est extrêmement rare. Nous n'en connaissons aucun autre exemple dans le monde musicien. Il faut lui attribuer à cette circonstance la remarquable originalité orchestrale de l'auteur de *Namouna*. On sait que les pianistes sont portés à écrire pour l'orchestre comme pour le piano et l'un de nos meilleurs confrères faisait observer dernièrement avec beaucoup de raison que les symphonistes les plus purs, sont, en général, les violonistes et les organistes.

Cela n'a pourtant rien d'absolu.

M. Lalo est violoniste — ou plutôt il l'a été. Il a même tenu très-longtemps la partie d'alto dans le quatuor Armingaud-Jacquard. L'habitude de faire de la musique d'ensemble l'a rompu à toutes les combinaisons, et peu d'hommes en ont inventé plus que lui.

NOUVELLES DU SOIR

Dépêches Télégraphiques

(Service particulier)

La banque de Macon

Macon, 7 mars.

Une commission de cinq membres, prise en dehors du conseil d'administration de la Banque de Mâcon, mais parmi les actionnaires seulement, composée de MM. Pellorce, Candelot, Sylvestre, Merle-Robert et Desmarquet, est chargée de vérifier les comptes de gestion des liquidateurs judiciaires.

Cette décision a été prise aujourd'hui dans une réunion qui a eu lieu à l'Hôtel de Ville.

Nouvelles parlementaires

Paris, 7 mars.

Le premier amendement au budget de 1883 a été distribué aujourd'hui. Il porte les signatures de plus de 80 députés; il demande l'abolition du timbre de quittances et factures, et propose en conséquence la suppression de la somme de 16 millions représentative de cet impôt.

Par une proposition distribuée aujourd'hui, M. Beauquier demande l'abrogation du décret de 52 sur les titres nobiliaires, et la suppression de toute répression pour usurpation de qualifications nobiliaires.

2 heures 30.

La commission de la magistrature a tenu une courte séance à raison de la nécessité pour ses membres d'assister à la discussion de la Chambre sur le Concordat.

La commission a seulement décidé de se réunir les mardi et vendredi de chaque semaine.

Elle commencera par examiner, en dehors de la réorganisation générale, les réformes de détail qui pourraient être détachées des divers projets en présence pour être réalisés immédiatement.

La commission a reçu des pétitions émanant de soixante-neuf départements et demandant que le jugement des affaires commerciales soit donné aux juges de paix jusqu'à concurrence de 1,500 francs.

3 heures 10.

On vient de distribuer aux députés la proposition suivante, tendant à allouer une indemnité aux membres des conseils généraux et d'arrondissement, présentée par MM. Emile Brousse, Gerville-Réache, Desmons, Maurel (Var), Jules Roche, Roque de Fillol et Salis :

« Article premier. Les membres des conseils généraux et des conseils d'arrondissement recevront sur les fonds départementaux une indemnité pendant les sessions des conseils ou commissions départementales et lorsqu'ils rempliront une mission prévue et ordonnée par la loi. L'indemnité sera fixée par les conseils eux-mêmes.

»Art. 2. L'indemnité ne sera accordée que pour les jours de présence effective ; elle ne pourra être cumulée avec aucune autre indemnité, ni avec aucun traitement de l'Etat.

»Art. 3. La présente loi est applicable aux conseils de l'Algérie et des colonies »

Paris, 8 mars.

On a distribué aux députés une proposition tendant à allouer une indemnité aux membres des conseils généraux de l'arrondissement.

Les affaires commerciales en justice-de-paix

Paris, 8 mars.

La commission de la magistrature a reçu des pétitions émanant de soixante-neuf départements et demandant le jugement des affaires commerciales soit donné aux juges-de-paix jusqu'à concurrence de 1,500 francs.

Le recrutement et les séminaristes

Paris, 8 mars.

D'après le *Télégraphe*, le projet du gouvernement sur le recrutement contiendra d'importantes modifications relativement aux séminaristes.

L'anniversaire de la Commune

Paris, 8 mars.

On a signalé hier à la sûreté une maison de passementerie de la rue Saint-Denis, 199, comme étant spécialement chargée de la confection d'un grand nombre de drapeaux rouges pour l'anniversaire du 18 mars.

Paris, 8 mars.

Depuis qu'il a été question de mesures de précaution que prendrait le gouvernement à l'occasion de l'anniversaire du 18 mars, le ministre de l'intérieur reçoit journellement des lettres le prévenant qu'il y aura du sang versé si la police se permet de brutaliser les communards.

MM. Campenon et Ducrot

Paris, 8 mars.

Le *Voltaire* dément que l'ex-ministre de la guerre Campenon ait jamais songé à confier au général Ducrot, le commandement d'un corps d'armée.

Dans la diplomatie

Paris, 8 mars

M. Dutaigny, ancien secrétaire de M. Andrieux, va être nommé secrétaire d'ambassade à Madrid.

Les finances en janvier

Paris, 8 mars

La plus-value des impôts indirects pendant le mois de janvier s'est élevée à 14 millions de francs.

Encore une loterie !

Paris, 8 mars.

M. Proust a obtenu l'autorisation de faire émettre pour 10 millions de billets de loterie en vue de la construction d'un musée sur le modèle du musée Kensington à Londres. Ce musée serait construit quai d'Orsay sur l'emplacement de la Cour des Comptes.

Violente tempête en Algérie

Alger, 8 mars.

Un ouragan considérable s'est déchaîné hier sur Alger.

Il a causé des dégâts nombreux.

Les communications sur le chemin de fer de Bône à Guelma sont interrompues.

Le service est fait par transbordement.

Le Gouverneur Civil actuellement en tournée, vient de quitter Batna et poursuit quand même son voyage.

L'impératrice d'Autriche à Paris

Paris, 7 mars, soir.

L'impératrice d'Autriche est arrivée ce matin à 9 heures précises à la gare du Nord, venant de Calais. Le haut personnel de la Compagnie et M. Caubet, chef de la police municipale, l'attendaient à la descente du train.

L'impératrice, qui voyage sous le nom de comtesse de Hohenembe, était accompagnée du prince de Lichtenstein, du baron de Nopsca, de la comtesse Festetics, sa dame d'honneur, etc.

Elle est descendue à l'Hôtel de Bristol où elle a été reçue par le comte de Beust, ambassadeur d'Autriche-Hongrie.

L'impératrice passera quelques jours à Paris.

Le voyage de la reine Victoria à Menton

Londres, 7 mars.

Il est probable que la reine Victoria ajournera son départ à Menton, jusque mardi ou mercredi.

L'évêque de Gibraltar

Madrid, 7 mars.

L'évêque de Gibraltar a pris hier possession de son siège. Les soldats ont enfoncé les portes de l'église qui avaient été barricadées.

Les nominations du prochain Consistoire

Rome, 7 mars.

Dans le prochain consistoire, le Saint-Père créera cardinaux : Mgr Ricci, majordonne de sa maison; Mgr Jacobini, assesseur du Saint-Office; Mgr Lasagni, secrétaire consistorial; Mgr Lavigerie, archevêque d'Alger ; l'archevêque de Dublin, celui de Séville et le Patriarche de Venise.

Mgr Theodoli sera nommé majordome en remplacement de Mgr Ricci.

Adoption d'une légation de Prusse près le Vatican

Berlin, 7 mars.

La Chambre des députés a voté le crédit demandé pour l'établissement d'une légation de Prusse près le Vatican. Les partis libéraux ont voté contre.

Le royaume de Serbie

Paris, 7 mars.

Toutes les puissances ont reconnu le royaume de Serbie.

L'*Agence Havas* nous communique la dépêche suivante :

«Belgrade, 7 mars

» Le roi a reçu hier en audience solennelle l'envoyé de l'empereur d'Autriche, qui lui a notifié la reconnaissance du royaume de Serbie »

Vienne, 7 mars

Le *Pester Lloyd* annonce que la Skuptschina toute entière s'est rendue chez le prince Milan pour lui offrir la couronne royale.

La princesse Nathalie, dans un transport d'émotion, souleva dans ses bras son enfant, le jeune prince Alexandre, et le fit porter par un aide de camp au milieu des députés qui l'acclamèrent prince royal.

Berlin, 7 mars

D'après des nouvelles arrivées ici aujourd'hui, Miljatovitch a assuré les ministres autrichiens que, en cas de guerre austro-russe, la serbie marchera avec l'Autriche.

Incendie d'un palais à Cettinje

Vienne, 7 mars, soir.

On télégraphie de Cettinje qu'un incendie s'est déclaré dans le palais du prince Nikita.

Les dégâts sont considérables.

Le général Skobeleff

Le *Golos*, de Sofia, rapporte que dernièrement, un officier russe qui se rendait de Saint